Cyclologistique : K-Ryole en quête d'un repreneur

En redressement judiciaire, cet ancien pionnier de la cyclologistique fait l'objet de trois offres de reprise au tribunal de commerce.

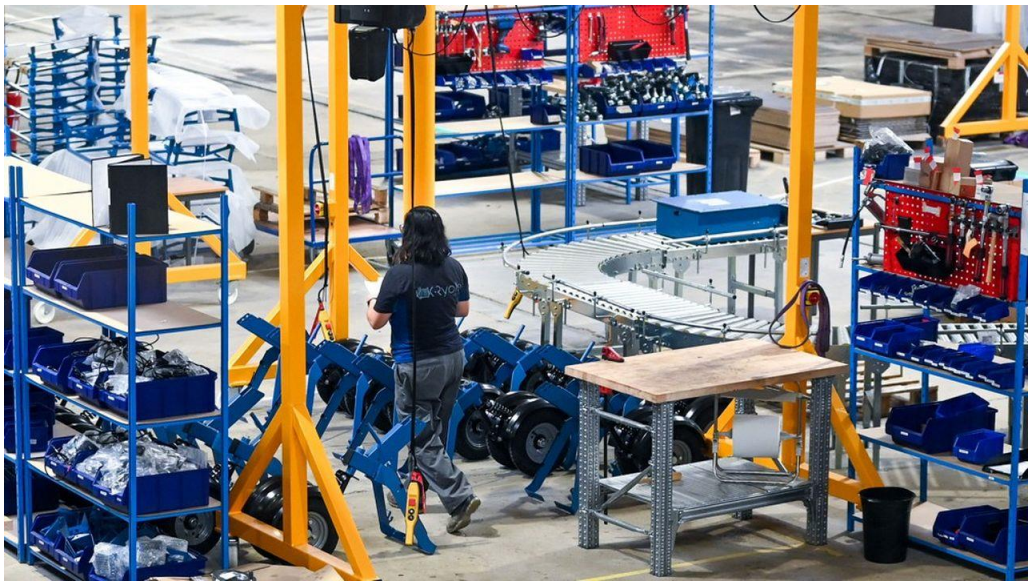

K-Ryole avait choisi une usine à Tonneins pour fabriquer ses remorques et chariots. (K-Ryole)

Par Adrien Lelièvre

Publié le 6 oct. 2025 à 11:24Mis à jour le 6 oct. 2025 à 14:39

Les difficultés se poursuivent pour les start-up dans la mobilité. Et notamment pour les spécialistes de la cyclologistique qui avaient le vent dans le dos à la sortie du Covid. Une des dernières victimes en date est K-Ryole. La start-up, qui conçoit et fabrique des remorques électriques pour le transport de marchandises, a été placée en redressement judiciaire à la fin de l'été. Selon nos informations, elle fait aujourd'hui l'objet de trois offres de reprise au tribunal de commerce.

L'une provient de Rebirth, un groupe qui a repris Angell, la marque de vélos électriques de Marc Simoncini. Une autre offre provient de Juan de la Torre, un salarié qui pilote la filiale américaine de K-Ryole et est soutenu par un groupe d'investisseurs (Serge Dugas, Alain Tingaud, Alix de Sagazan). Le dernier candidat est Rouget Finance. « Ce sont des offres sérieuses et intéressantes. Cela montre l'intérêt de notre solution », positive Nicolas Duvaut, le dirigeant et cofondateur de K-Ryole.

Une usine en 2021

Avec ses remorques qui donnent des ailes aux livreurs, K-Ryole a été l'une des sociétés pionnières dans la cyclologistique. L'entreprise a également développé des chariots électriques pour le BTP. Pour répondre à la demande, la société a ouvert, en 2021, une usine de 4.500 m^2 à Tonneins, dans le Lot-et-Garonne. Un symbole de la réindustrialisation en région pour une jeune pousse née à Paris. Ce site a notamment été financé par une levée de fonds de 10,5 millions d'euros menée en 2022 auprès des fonds Quadia, Bpifrance, Ifpen, explique Nicolas Duvaut.

Comme tous les acteurs du marché, K-Ryole a pâti du contexte macroéconomique difficile des derniers mois, et a été pénalisé par le coup de frein aux ZFE dans les grandes villes. Son chiffre d'affaires a reculé entre 2023 et 2024. Cette année-là, son résultat net était de - 2,2 millions, selon un document consulté. La start-up avait l'espoir de signer un gros contrat aux Etats-Unis, mais ce dernier a capoté.

« Cela nous a fait perdre deux ans », regrette Nicolas Duvaut. La société a subi, en parallèle, une baisse de son activité de maintenance après la réorganisation interne de l'un de ses partenaires commerciaux, Pickup Logistics, qui a réduit sa flotte de 200 à 50 véhicules. Dos au mur, K-Ryole a donc entamé une restructuration. La société ne compte plus que 22 salariés, soit près trois fois moins qu'à son apogée. « Il y a eu des difficultés mais le business est sain. L'entreprise doit juste se réajuster à la réalité du marché pour s'offrir un avenir pérenne », assure Juan de la Torre, dont l'offre de reprise comprend le maintien de l'usine de Tonneins.